POLICE LOCALE DE SERAING-NEUPRÉ 5278

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre e SERAING
M. le Président ouvre la séance à 19h26

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : M. MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,
Mme DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de NEUPRÉ,
MM. TODARO, THIEL, Mme GELDOF, MM. DECERF, SCIORTINO, ROBERT, Mmes DELIÈGE, KRAMMISCH, M. NAISSE, Mme ROSENBAUM, MM. MAYERESSE, ONKELINX, Mme VALÉSIO , MM. BARBIER, RIZZO, Mme CAPRASSE,M. KRUPA, Membres, M. ADAM, Secrétaire.

Excusé(s) : M. LAEREMANS, et Mme BUDINGER, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article 25/2 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, un courrier sollicitant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance.
Cette demande émane de M. RIZZO et fait l'objet du point 5.1.

LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Cinquième cycle de mobilité. Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants deux emplois au cadre officier (commissaire de police du service proximité et commissaire de police au département police administrative), deux emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité et inspecteur principal police secours) et un emploi au cadre de base (inspecteur maître-chien) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque poste ;

Attendu que la déclaration de vacances concerne deux places au cadre officier, il y a lieu de déterminer la composition des commissions de sélection ;

Vu la décision du collège de police du 6 décembre 2017 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

DECIDE

par 19 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 19 :

1. de déclarer vacants deux emplois au cadre officier (commissaire de police du service proximité et commissaire de police au département police administrative), deux emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité et inspecteur principal police secours) et un emploi au cadre de base (inspecteur maître-chien) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque poste ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacance d'emploi à communiquer à la Direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP – 5278 : SERAING/NEUPRE

CADRE OPERATIONNEL - CADRE OFFICIER

Chef de service du service proximité

1. Catégorie(s) de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops - Cadre Officier – Commissaire de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du directeur du département "proximité"
- Organiser le service et les tâches liées selon le modèle de "police de proximité"
- Veiller particulièrement à l'approche transversale dans la résolution des problèmes en développant et entretenant des partenariats internes et externes dont la gestion des indicateurs
- Faire toute proposition dans le but d'améliorer le fonctionnement du service (management participatif)
- Veiller à respecter en toute loyauté à la vision édictée
- Exercer une fonction de contrôle sur base de la circulaire CP 3
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Être responsable de l'aspect "bien-être au travail", en planifiant les activités de services selon les règles statutaires, en privilégiant une harmonie au sein du service, en faisant preuve d'une totale transparence, en installant une politique de travail visant à éviter et, à défaut, en apaisant directement tout conflit naissant
- Veiller au respect du matériel, à son bon fonctionnement et au juste approvisionnement dans l'intérêt du service sur base d'un modèle de gestion dit de bon père (bonne mère) de famille
- Veiller à la qualité des devoirs rédactionnels, tant sur le fond que sur la forme, ainsi que le respect des délais de transmission édictés par les autorités
- Veiller à la qualité, à la justesse de la transmission de l'information dans l'intérêt de la résolution des enquêtes (RIR, RAR, DOS, etc.)
- Veiller à la planification et à la réalisation des opérations en concertation avec le département de l'optimisation, à l'implication ses collaborateurs en y participant de manière active prioritairement dans le domaine du phénomène des stupéfiants

- Réagir à l'émergence de tout phénomène, veiller à l'exécution des patrouilles puis en assurer les comptes-rendus sur base de compteurs et autres indicateurs de travail
- Participer à la tenue à jour de la documentation locale
- Gérer tout événement majeur tant judiciaire qu'administratif en collaboration avec les différents départements de la police locale de SERAING-NEUPRE et de l'Officier de police administrative de garde
- Faire rapport le plus rapidement possible au Directeur de département ou au Chef de corps en son absence de tout événement particulier soit grave ou à risque de retentissement médiatique
- Participer et veiller à une présence obligatoire lors des réunions des comités de quartier organisées par l'autorité administrative et en assurer le suivi
- S'impliquer dans la gestion de la voirie afin d'améliorer la sécurité routière
- Participer aux réunions internes organisées par le Directeur de département
- Participer au rôle des officiers de permanence de garde
- Favoriser et faire preuve d'un esprit de service

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
  - Agressions verbales et/ou physiques, accident de circulation, port d'armes, chutes diverses
  - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
  - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
  - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
  - Utilisation de moyen incapacitant
  - Irritation, intoxication, infection
  - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
  - Travail sur écrans
  - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
  - Intempéries
  - Inconfort, maladies
  - Travail de nuit et vacations irrégulières, risques spécifiques ou charges physique ou mentale
  - Perturbation du biorythme
  - Contraintes mentales et charge psychosociale
  - Agressions entraînant un stress post-traumatique
  - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
  - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) Compétences spécifiques

- Être apte au travail sur le terrain
- Être en possession du permis de conduire

b) Compétences

- Participer à un échange d'idées à propos des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents articulant des logiques différentes et/ou comportant une information sortant du contexte habituel
- Rédiger des documents de types et de complexités divers, liés au contexte habituel de travail
- Identifier l'information pertinente dans un ensemble de données complexes et inhabituelles et concevoir un message clair et adapté
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine d'activité par rapport aux domaines voisins, en comprendre les processus clés et le fonctionnement
- Posséder une connaissance approfondie des bases théoriques liées à la fonction, les appliquer à des situations inhabituelles et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Déterminer des objectifs pour soi-même et pour autrui en cohérence avec les grandes orientations de l'organisation

- Moduler un programme de travail selon la nouveauté et la complexité de la situation en appliquant les opérations adéquates requises
- Donner des instructions adaptées selon les circonstances de l'exécution et la complexité de l'activité considérée
- Adapter le suivi des objectifs de l'équipe et la gestion des moyens alloués selon les diverses situations rencontrées
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Au travers des diverses activités du groupe, montrer l'importance de l'objectif commun et augmenter l'adhésion du groupe à celui-ci
- Planifier et fixer des priorités dans des tâches complexes, pouvoir intégrer l'incertitude dans la planification
- Adapter sa prise de décision à la nouveauté et/ou la difficulté des situations rencontrées, pouvoir y intégrer l'incertitude
- Avoir une influence sur le fonctionnement du groupe, lui donner une orientation répondant à la diversité des circonstances rencontrées, en cohérence avec la stratégie de l'organisation
- Être détenteur de la formation fonctionnelle judiciaire recherche
- Avoir suivi la formation continue recours aux indicateurs
- Avoir suivi la formation continue gestion d'enquête
- Avoir suivi la formation continue en matière de drogues naturelles et synthétiques
- Avoir suivi des formations continues en matière de police administrative, circulation routière

4. Lieu habituel de travail :
La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté
5. Renseignements complémentaires :
Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING
6. Date ultime d'introduction des candidatures :
Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
A déterminer ultérieurement par le Chef de corps
8. Evaluation spécifique :
Néant
9. Compétences particulières :
Néant
10. Emploi vacant à la date :
1er mai 2018
11. Composition de la commission de sélection :
La commission de sélection sera composée comme suit :
Le Président : Yves HENDRIX, CDP, Chef de corps
Les assesseurs : Léon COULON, CP
Joseph RUSSO, CP
la Secrétaire : Nathalie MEINGUET, calog C
12. Tests d'aptitude :
Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING/NEUPRE
CADRE OPERATIONNEL - CADRE OFFICIER
Directeur du département
police administrative

1. Catégorie(s) de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :
Personnel Ops - Cadre Officier – Commissaire de police
2. Description de la fonction :

- Gérer un département dont la mission est centrée sur une série de tâches dédiées à la police administrative au sens de la loi sur la fonction de police
- Travailler sous l'autorité du chef de corps
- Organiser la gestion du département et les tâches liées selon le modèle de l'excellence dans la fonction de police
- Veiller particulièrement à l'approche transversale dans la résolution des problèmes en développant et entretenant des partenariats internes et externes
- Faire toute proposition dans le but d'améliorer le fonctionnement du département (management participatif)
- Veiller à respecter en toute loyauté la vision édictée

- Organiser un système de contrôle interne sur base de la circulaire CP 3
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Être responsable de l'aspect "bien-être au travail", en planifiant les activités de services selon les règles statutaires, en privilégiant une harmonie au sein du département, en faisant preuve d'une totale transparence, en installant une politique de travail visant à éviter et, à défaut, en apaisant directement tout conflit naissant
- Veiller au respect du matériel, à son bon fonctionnement et au juste approvisionnement dans l'intérêt du département sur base d'un modèle de gestion dit de bon père (bonne mère) de famille
- Veiller à la qualité des devoirs rédactionnels, tant sur le fond que sur la forme, ainsi que le respect des délais de transmission édictés par les autorités
- Veiller à la qualité, à la justesse de la transmission de l'information en matière de police administrative
- Veiller à la planification et à la réalisation des opérations en concertation avec le département de l'optimisation, à l'implication ses collaborateurs en y participant de manière active prioritairement dans le domaine de la sécurité, de la tranquillité, de la salubrité et de la propreté publiques
- Réagir à l'émergence de tout phénomène puis en assurer les rapports administratifs requis
- Participer à la tenue à jour de la documentation locale
- Gérer tout événement majeur tant judiciaire qu'administratif en collaboration avec les différents départements de la police locale de SERAING-NEUPRE et de l'Officier de police administrative de garde
- Faire rapport le plus rapidement possible au chef de corps sur tout événement particulier soit grave ou à risque de retentissement médiatique
- Participer aux réunions internes organisées par le Chef de corps
- Participer au rôle des officiers de garde en matière de police administrative
- Favoriser et faire preuve d'un esprit de service
- Orienter une gestion quotidienne sur base d'outils modernes

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
  - Agressions verbales et/ou physiques, accident de circulation, port d'armes, chutes diverses
  - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
  - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
  - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
  - Utilisation de moyen incapacitant
  - Irritation, intoxication, infection
  - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
  - Travail sur écrans
  - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
  - Intempéries
  - Inconfort, maladies
  - Travail de nuit et vacations irrégulières, risques spécifiques ou charges physique ou mentale
  - Perturbation du biorythme
  - Contraintes mentales et charge psychosociale
  - Agressions entraînant un stress post-traumatique
  - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
  - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences

- Participer à un échange d'idées à propos des tâches courantes

- Comprendre et utiliser des documents articulant des logiques différentes et/ou comportant une information sortant du contexte habituel
- Rédiger des documents de types et de complexités divers, liés au contexte habituel de travail
- Identifier l'information pertinente dans un ensemble de données complexes et inhabituelles et concevoir un message clair et adapté
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine d'activité par rapport aux domaines voisins, en comprendre les processus clés et le fonctionnement
- Posséder une connaissance approfondie des bases théoriques liées à la fonction, les appliquer à des situations inhabituelles et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Déterminer des objectifs pour soi-même et pour autrui en cohérence avec les grandes orientations de l'organisation
- Moduler un programme de travail selon la nouveauté et la complexité de la situation en appliquant les opérations adéquates requises
- Donner des instructions adaptées selon les circonstances de l'exécution et la complexité de l'activité considérée
- Adapter le suivi des objectifs de l'équipe et la gestion des moyens alloués selon les diverses situations rencontrées
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Au travers des diverses activités du groupe, montrer l'importance de l'objectif commun et augmenter l'adhésion du groupe à celui-ci
- Planifier et fixer des priorités dans des tâches complexes, pouvoir intégrer l'incertitude dans la planification
- Adapter sa prise de décision à la nouveauté et/ou la difficulté des situations rencontrées, pouvoir y intégrer l'incertitude
- Avoir une influence sur le fonctionnement du groupe, lui donner une orientation répondant à la diversité des circonstances rencontrées, en cohérence avec la stratégie de l'organisation
- Être détenteur du permis B
- Être détenteur de la formation fonctionnelle judiciaire recherche
- Avoir suivi la formation "gold commander"
- Avoir suivi une formation en matière d'analyse des risques
- Démontrer des connaissances précises sur la circulaire ministérielle OOP 41

4. Lieu habituel de travail :
La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :
Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :
Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
A déterminer ultérieurement par le Chef de corps

8. Evaluation spécifique :
Néant

9. Compétences particulières :
Néant

10. Emploi vacant à la date :
1er mai 2018

11. Composition de la commission de sélection :
La commission de sélection sera composée comme suit :
Le Président : Yves HENDRIX, CDP, Chef de corps
Les assesseurs : Alain COLOMBEROTTO, CP
Léon COULON, CP
La Secrétaire : Nathalie MEINGUET, calog C

12. Tests d'aptitude :
Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING/NEUPRE
CADRE OPERATIONNEL - CADRE MOYEN
Adjoint de proximité

1. Catégorie(s) de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :
Personnel Ops - Cadre Moyen – Inspecteur Principal

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité auquel il est attaché structurellement
- Appliquer les directives du dirigeant inhérentes au fonctionnement du travail de quartier
- Assurer une mission d'encadrement fonctionnel et opérationnel selon les principes de l'excellence de la fonction de police
- Assurer une gestion qualitative des devoirs sur les bases de la police administrative et de la police judiciaire
- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire dénommées "CP3"
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation des logiciels à disposition
- Surveiller journellement le respect des règles en matière de gestion d'un quartier, orienter la stratégie dans une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne définie
- Organiser des actions visant le respect du règlement général de police
- Analyser les plaintes, faire rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département en appliquant le principe de la polyvalence nuancée
- S'engager à formaliser les objectifs de travail à ses collaborateurs et participer activement aux opérations planifiées
- Assurer l'intérim du dirigeant du commissariat s'il est désigné à ce titre
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
  - Agressions verbales et/ou physiques, accident de circulation, port d'armes, chutes diverses
  - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
  - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
  - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
  - Utilisation de moyen incapacitant
  - Irritation, intoxication, infection
  - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
  - Travail sur écrans
  - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
  - Intempéries
  - Inconfort, maladies
  - Travail de nuit et vacations irrégulières, risques spécifiques ou charges physique ou mentale
  - Perturbation du biorythme
  - Contraintes mentales et charge psychosociale
  - Agressions entraînant un stress post-traumatique
  - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
  - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Être apte au travail sur le terrain
- Être en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes

- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaitre les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchainant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte de fonctionnement
- Donner des instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
- Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme du groupe
- Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
- Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation

4. Lieu habituel de travail :
La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté
5. Renseignements complémentaires :
Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING
6. Date ultime d'introduction des candidatures :
Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
A déterminer ultérieurement par le Chef de corps
8. Évaluation spécifique :
Néant
9. Compétences particulières :
Néant
10. Emploi vacant à la date :
1er mai 2018
11. Composition de la commission de sélection :
Néant
12. Tests d'aptitude :
Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE
CADRE OPERATIONNEL – CADRE MOYEN
Inspecteur principal
Police secours

1. Catégorie(s) de personnel qui peut(peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :
Personnel Ops – Cadre moyen – Inspecteur principal de police
2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du Directeur du département police secours
- Veiller journellement à engager ses collaborateurs sur le territoire local afin de garantir une forme de visibilité en des endroits stratégiquement décidés comme les abords des établissements scolaires, les carrefours et/ou autres "points noirs" afin de garantir la sécurité routière mais aussi la fluidité de la circulation
- Organiser spontanément cette visibilité au départ de l'outil dénommé "orbit" afin d'optimaliser ces moments de surveillance
- Assurer une gestion qualitative des accidents de la circulation et autres collisions sur le plan administratif et judiciaire (gestion des "PIM", PV et SAC roulage)

- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire CP 3
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation du logiciel requis et autres outils à disposition pour établir les plans relatifs aux accidents et autres collisions constatés
- Surveiller journellement le respect des règles en matière de circulation routière en général, oriente la stratégie dans une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne édictée dans le plan d'actions
- Utiliser et assurer la formation de ses collaborateurs sur les outils tels que les caméras dites "ANPR", les radars (fixe et/ou mobile) vitesse, la voiture tonneau
- Organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la Ville de SERAING et de la Commune de NEUPRÉ
- Analyser les plaintes, fait rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'engager à formaliser des objectifs de travail à ses collaborateurs dans une voire deux des matières spécialisées de roulage (comme la conduite sous influence de drogue au volant, les excès de vitesse, etc.) et participer aux contrôles planifiés
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département police secours en appliquant le principe de la polyvalence nuancée
- Analyser les réponses accordées aux appels relatifs à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Représenter la police locale en qualité de pilote au sein des concertations opérationnelles
- Justifier d'une expérience en matière de mobilité
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques
  - Poste de sécurité
  - Agressions verbales et/ou physiques, accident de circulation, port d'armes, chutes diverses
  - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
  - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
  - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
  - Utilisation de moyen incapacitant
  - Irritation, intoxication, infection
  - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
  - Blessures, maladies du dos ou autres
  - Travail sur écrans
  - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
  - Intempéries
  - Inconfort, maladies
  - Vacations irrégulières, risques spécifiques ou charges physique ou mentale
  - Perturbation du biorythme
  - Contraintes mentales et charge psychosociale
  - Agressions entraînant un stress post-traumatique
  - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
  - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Être apte au travail sur le terrain
- Être en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel

- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Donner les instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
- Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
- Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation
- Formation fonctionnelle gestionnaire fonctionnelle
- Formation continue discipline, contrôle interne, pour les dirigeants
- Formation continue Community Policing

4. Lieu habituel de travail :
La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté
5. Renseignements complémentaires :
Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING
6. Date ultime d'introduction des candidatures :
Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
A déterminer ultérieurement par le Chef de corps
8. Evaluation spécifique :
Néant
9. Compétences particulières :
Néant
10. Emploi vacant à la date :
1er mai 2018
11. Composition de la commission de sélection :
Néant
12. Tests d'aptitude :
Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ
CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE
Inspecteur maître-chien

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :
Personnel Ops – cadre de Base – inspecteur de police
2. Description de la fonction :

- Travaille sous l'autorité de l'adjoint attaché à la gestion journalière du service
- Surveiller journellement le territoire local comme les abords des établissements scolaires, les carrefours et/ou autres "points noirs" afin de garantir la sécurité routière mais aussi la fluidité de la circulation. Il doit spontanément consulter le module "orbit" afin d'optimaliser les moments de surveillance
- Répondre aux sollicitations du dispatching (local et/ou CIC), il constate de manière qualitative les infractions dénoncées
- Organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la Ville de SERAING et de la Commune de NEUPRÉ prioritairement le chapitre 12 visant les obligations imposées aux propriétaires ou détenteurs d'animaux

- Acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'engager à formaliser des objectifs de travail et participer aux contrôles planifiés
- Être appelé à prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au sein du département de police secours
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veille à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Occasionnellement, il peut être requis de conduire tout courrier urgent
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
  - Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
  - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
  - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
  - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
  - Utilisation de moyen incapacitant
  - Irritation, intoxication, infection
  - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
  - Travail sur écrans
  - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
  - Intempéries
  - Inconfort, Maladies
  - Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
  - Perturbation du biorythme
  - Contraintes mentales et charge psychosociale
  - Agressions entraînant un stress post-traumatique
  - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
  - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Être apte au travail sur le terrain
- Être en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information

- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel
- Être titulaire d'un brevet maître-chien de patrouille ou s'engager à suivre la formation
- Être en possession d'un chien âgé d'au moins 18 mois

4. Lieu habituel de travail :
La police locale de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté
5. Renseignements complémentaires :
Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING
6. Date ultime d'introduction des candidatures :
Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
A déterminer ultérieurement par le chef de corps
8. Evaluation spécifique :
Néant
9. Compétences particulières :
Néant
10. Emploi vacant à la date :
1er mai 2018
11. Composition de la commission de sélection :
Néant
12. Tests d'aptitude :
Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection
La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 2 : Vote du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2018 et projections pluriannuelles.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 tel que modifié par l'arrêté royal du 5 juillet 2010, portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;
Vu la circulaire ministérielle PLP 56 du 20 novembre 2017 traitant des directives relatives à l'établissement du budget de police 2018 à l'usage des zones de police ;
Vu le projet de budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2018 ;
Vu l'avis de la commission du budget quant à la légalité et aux implications financières prévisibles du projet de budget ;
Vu la décision du collège de police du 6 décembre 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;
Après en avoir délibéré en séance publique,

ADOPTE

1. par 17 voix "pour", 2 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 19, le service ordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2018 ;
2. par 17 voix "pour", 2 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 19, le service extraordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2018,

aux chiffres suivants :

SERVICE ORDINAIRE			SERVICE EXTRAORDINAIRE		
RECETTES			RECETTES		
- prestations (60)	4.100,00	€	- transferts (80)	0,00	€
- transferts (61)	18.287.503,19	€	- investissements (81)	4.000,00	€
- dette (62)	50.097,04	€	- dette (82)	428.750,00	€
- prélèvements (68)	0,00	€			
TOTAL (65)	**18.341.700,23**	**€**	**TOTAL (85)**	**432.750,00**	**€**

Exercices antérieurs	284.030,99	€	Exercices antérieurs	16.456,29	€
			Prélèvements (88)	0,00	€
			- prélèvements (69)	200.000,00	€
TOTAL GÉNÉRAL	**18.625.731,22**	**€**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**649.206,29**	**€**
DÉPENSES			**DÉPENSES**		
- personnel (70)	16.310.830,72	€	- transferts (90)	0,00	€
- fonctionnement (71)	1.620.854,45	€	- investissements (91)	628.750,00	€
- transferts (72)	99.749,18	€	- dette (92)	0,00	€
- dette (7X)	393.479,08	€			
- prélèvements (78)	0,00	€			
TOTAL (75)	**18.424.913,43**	**€**	**TOTAL (95)**	**628.750,00**	**€**
Exercices antérieurs	817,79	€	Exercices antérieurs	15.808,92	€
- prélèvements (69)	200.000,00	€	Prélèvements (98)	0,00	€
TOTAL GÉNÉRAL	**18.625.731,22**	**€**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**644.558,92**	**€**
RÉSULTAT	**0,00**	**€**	**RÉSULTAT (BONI)**	**4.647,37**	**€**

Dotations :

Dotation communale de SERAING	8.534.725,88	€
Dotation communale de NEUPRÉ	908.698,59	€
Dotation communale totale	**9.443.424,47**	**€**

PRECISE

qu'en l'attente de l'approbation dudit budget par les autorités de tutelle, la police locale fonctionnera sous régime de douzièmes provisoires.

Exposé de M. le Président.
Intervention de M. Mayeresse.
Réponse de M. le Président.
Intervention de M. Todaro.
Intervention de M. Sciortino.
Intervention de M. Barbier.
Vote sur le service ordinaire :

- **MR-IC :** oui
- **Cdh** : oui
- **ECOLO :** oui
- **PTB+** : non
- **PS** : oui

Vote sur le service extraordinaire :

- **MR-IC :** oui
- **Cdh** : oui
- **ECOLO :** oui
- **PTB+** : non
- **PS** : oui

OBJET N° 3 : Acquisition d'une solution de virtualisation des postes de travail ISLP et d'accès sécurisé à distance - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Considérant que la police locale de SERAING-NEUPRÉ souhaite diminuer les coûts des postes de travail ISLP ;

Considérant qu'une virtualisation des postes de travail permettrait au personnel opérationnel d'accéder aux ressources policières de l'ISLP depuis le lieu d'intervention pour la rédaction efficiente de procès-verbaux ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition d'une solution de virtualisation des postes de travail ISLP et d'accès sécurisé à distance" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 107.438,01 € hors T.V.A. ou 130.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit comme suit :

- pour l'acquisition d'une solution de virtualisation des postes de travail ISLP au budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article qui sera créé à cet effet ;
- pour la maintenance au budget ordinaire des exercices 2018 à 2022 sur les articles qui seront créés à cet effet ;

Vu la décision du collège de police du 6 décembre 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 19 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 19 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition d'une solution de virtualisation des postes de travail ISLP et d'accès sécurisé à distance", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 107.438,01 € hors T.V.A. ou 130.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre du marché par procédure négociée sans publication préalable :
   - s.a. ORDITECH, T.V.A. BE 0458.737.843, Centre Futur Orcq, rue Terre A Briques 29B à 7522 TOURNAI ;
   - s.a. ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX, T.V.A. BE 0426.851.567, place du Champs de Mars 5 - Boîte 14 à 1050 BRUXELLES (IXELLES) ;
   - s.a. DAMOVO BELGIUM, T.V.A. BE 0472.283.595, Lenneke Marelaan 8 à 1932 ZAVENTEM,

CHARGE

le collège de police :

1. de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour ce marché après réception et examen des offres des firmes ;
2. d'imputer cette dépense comme suit :
   - 100.000,00 € pour l'acquisition d'une solution de virtualisation des postes de travail ISLP, au budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article qui sera créé à cet effet ;
   - 6.000,00 € par année (soit 30.000,00 € pour 5 ans) pour la maintenance, au budget ordinaire des exercices 2018 à 2022, aux articles qui seront créés à cet effet.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection
La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 4 : Acquisition de véhicules pour la police locale de SERAING-NEUPRÉ - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que plusieurs véhicules de la police ont été déclassés et qu'il serait donc judicieux de les remplacer ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition de véhicules pour la police locale de SERAING-NEUPRÉ" établi par le service administratif ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- lot 1 (véhicule de type citadine) ;
- lot 2 (véhicule de type berline) ;
- lot 3 (véhicule de type SUV) ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 41.322,31 € hors T.V.A. ou 50.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article qui sera créé à cet effet ;

Vu la décision du collège de police du 6 décembre 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 19 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 19 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de véhicules pour la police locale de SERAING-NEUPRÉ", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors T.V.A. ou 50.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée :
   - s.a. TOYOTA BELGIUM, T.V.A. BE 0403.425.770, Leuvensesteenweg 369 à 1932 ZAVENTEM ;
   - s.a. D'IETEREN, T.V.A. BE 0403.448.140, rue du Mail 50 à 1050 BRUXELLES (IXELLES) ;
   - s.a. PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG, T.V.A. BE 0403.461.107, avenue de Finlande 4-8 à 1420 BRAINE-l'ALLEUD,

CHARGE

le collège de police :

1. de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour ce marché après réception et examen des offres des fournisseurs ;
2. d'imputer cette dépense sur le budget extraordinaire de l'exercice 2018 à l'article qui sera créé à cet effet.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection
La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 5 : Acquisition de laptop - via l'appui logistique de la police fédérale.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu sa délibération du 17 décembre 2012 relative à l'adhésion à l'appui logistique payant proposé par la police fédérale ;

Considérant la nécessité pour la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'acquérir 2 PC portables (laptop) suivant les demandes de la police fédérale ;

Considérant que PRIMINFO a conclu un marché (FORCMS - PC - 093 - 2) relatif à liste des PC Laptop validés par la police fédérale ;

Attendu, dès lors, qu'il serait judicieux d'acquérir auprès de la s.a. PRIMINFO, T.V.A. BE 0426.966.284, rue du Grand Champ, Z.I. Nov. 8 à 5380 FERNELMONT, via l'appui logistique de la police fédérale, 2 PC laptop LENOVO - L570 - 20JRS00N00 avec dockstation pour un montant de 2.036,63 € hors T.V.A. ou 2.464,33 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.036,63 € hors T.V.A. ou 2.464,33 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achats de matériel informatique" ;

Vu la décision du collège de police de 6 décembre 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 19 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 19 :

1. de marquer son accord, via le marché FORCMS - PC - 093 de l'appui logistique de la police fédérale sur l'acquisition de 2 PC laptop LENOVO - L570 - 20JRS00N00 avec dockstation pour un montant de 2.036,63 € hors T.V.A. ou 2.464,33 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. d'imputer cette dépense sur le budget extraordinaire de 2017, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achats de matériel informatique", dont le disponible est suffisant,

CHARGE

le service administratif du suivi du dossier et de la rédaction du bon de commande y afférent.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection
La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 5.1 : Courriel du 11 décembre 2017 par lequel M. Samuel RIZZO, Conseiller de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 18 décembre 2017 dont l'objet est : "Circulation rue Verte aux heures de sortie d'école".

Vu l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu courriel du 11 décembre 2017 par lequel M. Samuel RIZZO, Conseiller de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 18 décembre 2017 dont l'objet est : "Circulation rue Verte aux heures de sortie d'école", et dont la teneur suit :

"Il semblerait que, depuis plusieurs années, des citoyens se plaignent de la circulation RUE VERTE aux heures de sorties d'école.

"Les parents occupent toutes les places disponibles, les emplacements pour mobilités réduites et les sorties de garage,... Les riverains, véhicules de secours éventuels, ne savent plus circuler librement. La Police et les autorités communales ont déjà été prévenues, mais rien ne change. Devant les écoles, il y a des gardiens de la paix qui règlent la circulation, or rue Verte, personne n'est présent".

Est-il possible de faire le point sur cette situation et d'envisager les solutions proposées ?",

PREND CONNAISSANCE

de la correspondance susvisée.

Exposé de M. Rizzo.
Réponse de M. le Président.
Intervention de M. Todaro.
Intervention de M. Thiel.
Réponse de M. le Président.

La séance publique est levée